



DELIBERATION

N° CP_2019_06_027

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUIN 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale/Direction de la commande publique

OBJET : Attribution et autorisation de signature de marchés publics, d'une déclaration sans suite et d'un avenant

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à M. BOULESTEIX ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme FONTAINE, excusée, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI ; Mme LHOMME-LEOMENT, excusée, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Il est proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les marchés publics qui ont fait l'objet d'un avis favorable par la Commission d'appel d'offres du 15 mai 2019.

Par ailleurs, il convient que la Commission permanente se prononce sur un projet d'avenant et une déclaration sans suite de marché.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Conformément au règlement interne d'application du Code des marchés publics, adopté le 6 avril 2009, la Commission d'appel d'offres (CAO) émet un avis sur les rapports d'analyse des offres relevant de procédures adaptées qui lui sont soumis. La Commission permanente autorise ensuite le Président à signer lesdits marchés.

En matière de procédure formalisée, la CAO a compétence pour attribuer les marchés et les accords-cadres.

La Commission permanente autorise le Président à signer les marchés publics.

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- de procéder à l'attribution de 29 marchés publics passés en procédure adaptée (au vu de l'avis émis par la CAO) et d'autoriser leur signature ;
- d'autoriser la signature de 10 marchés publics faisant l'objet d'une procédure formalisée ;
- d'autoriser la signature d'une décision de consultation sans suite ;
- d'autoriser la signature d'un avenant à un marché.

I - Procédures adaptées

➤ Inspections détaillées des ouvrages d'art – campagne 2019

La consultation concerne la campagne 2019 des inspections détaillées des ouvrages d'art.

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 12 mars 2019 au BOAMP.

Les six plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (70 % de la note), la valeur technique de l'offre (30 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise GINGER CEBTP, pour un montant de 55 628,40 € TTC.

➤ RD 15 – renforcement de chaussée

La consultation concerne les travaux de renforcement de chaussée sur la RD 15 entre Nexon et Châlus.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 2 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Mise en œuvre d'enrobés bitumineux
2	Signalisation horizontale

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 29 mars 2019 au BOAMP.

Les quatre plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres suivantes :

lot 1 : COLAS SUD-OUEST, pour un montant de 1 343 634 € TTC ;
lot 2 : SIGNATURE, pour un montant de 24 397,36 € TTC.

➤ Accord-cadre maintenance des autocommutateurs téléphoniques et prestations complémentaires hors ALCATEL OXE

La consultation concerne les prestations de maintenance corrective et évolutive des équipements téléphoniques pour l'ensemble du Conseil départemental, y compris les collèges, incluant la fourniture de matériels et de prestations complémentaires.

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 26 mars 2019 au BOAMP.

Les deux plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (70 % de la note), les délais d'intervention (10 % de la note), la qualité de prise en charge, de gestion, de suivi et la planification des demandes d'intervention (20 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise HEXATEL, pour les montants minimum et maximum de :

Période initiale : minimum : 35 000 € HT – maximum : 70 000 € HT ;
Reconduction 1 : minimum : 20 000 € HT – maximum : 50 000 € HT ;
Reconduction 2 : minimum : 20 000 € HT – maximum : 40 000 € HT ;
Reconduction 3 : minimum : 20 000 € HT – maximum : 35 000 € HT.

➤ Espace Noriac – mise en accessibilité – relance du lot 5

La consultation concerne les travaux de mise en accessibilité de l'espace Noriac à Limoges.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 8 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Démolitions, gros œuvre
2	Menuiseries extérieures, serrurerie
3	Menuiseries intérieures
4	Plâtrerie, faux plafonds, peinture
5	Revêtements de sols, faïence
6	Ascenseur
7	Ventilation, plomberie sanitaire
8	Electricité

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 1^{er} mars 2019 au BOAMP.

La Commission d'appel d'offres, en sa séance du 17 avril 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des lots 1, 2, 4, 6, 7, 8.

Le lot 5 quant à lui a fait l'objet d'une nouvelle consultation en procédure négociée. L'entreprise MESMIN ET FILS, sollicitée, a remis une offre dans le délai imparti.

L'offre a fait l'objet d'une analyse qui a permis d'établir sa conformité au besoin exprimé. Aussi, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société MESMIN ET FILS pour un montant de 48 034,84 € TTC.

➤ RD 699 – aménagement du secteur du Mazet

La consultation concerne les travaux d'aménagement de la RD 699 dans le secteur du Mazet, sur la Commune de Champagnac-la-Rivière afin de sécuriser les accès au lieu-dit par la réalisation d'un tourne à gauche.

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 26 mars 2019 au BOAMP.

Les trois plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise EUROVIA PCL, pour un montant de 347 995,08 € TTC.

➤ Entretien des dépendances vertes de la RD 2000 et de ses raccordements et abords

La consultation concerne les travaux d'entretien des dépendances vertes de la RD 2000 et de ses raccordements et abords.

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 25 mars 2019 au BOAMP.

Le pli régulièrement enregistré à la date limite de remise des offres a fait l'objet d'une analyse qui a conclu à sa conformité au besoin exprimé. Aussi, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise JP PHILIPS, pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT sur la période initiale et d'un même montant maximum annuel sur chaque période de reconduction.

➤ Collège Pierre Mendès France à Bessines-sur-Gartempe – réfection des salles de science

La consultation concerne les travaux de réfection des salles de science au collège Pierre Mendès France à Bessines-sur-Gartempe.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 7 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Démolitions, maçonnerie
2	Plâtrerie, faux plafonds, peinture
3	Menuiseries intérieures
4	Revêtements de sols, faïence
5	Electricité CFO et CFA
6	Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation
7	Mobilier

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 20 mars 2019 au BOAMP.

Les vingt-deux plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : BOUCHARD, pour un montant de 20 056,80 € TTC ;
- lot 2 : LECOMTE, pour un montant de 31 363,68 € TTC ;
- lot 3 : BRISSIAUD ET FILS, pour un montant de 12 151,98 € TTC ;
- lot 4 : TEKNISOLS, pour un montant de 16 491,84 € TTC ;
- lot 5 : CEGELEC LIMOUSIN, pour un montant de 23 552,08 € TTC ;
- lot 6 : SECB, pour un montant de 21 971,65 € TTC ;
- lot 7 : DELAGRAVE, pour un montant de 34 130,69 € TTC.

➤ Collège Jean Rebier à Isle – construction d'une extension

La consultation concerne les travaux de construction d'une extension au collège Jean Rebier à Isle.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 10 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Voirie et réseau divers
2	Fondations, gros œuvre
3	Structures bois, isolation, étanchéité à l'air, menuiseries extérieures
4	Couverture, photovoltaïque
5	Plâtrerie, peinture, menuiseries intérieures
6	Revêtements de sols
7	Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires
8	Electricité
9	Ascenseur
10	Serrurerie

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 mars 2019 au BOAMP.

Les vingt-quatre plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir :

- pour les lots 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10 : le prix des prestations (50 % de la note), la valeur technique (50 % de la note) ;

- pour les lots 3, 4 et 5 : le prix des prestations (40 % de la note), la valeur technique (60 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : CMCTP, pour un montant de 149 370,13 € TTC ;
- lot 2 : EIFFAGE, pour un montant de 419 158,08 € TTC ;
- lot 3 : HB24, pour un montant de 463 867,08 € TTC ;
- lot 4 : BOUGNOTEAU, pour un montant de 212 399,09 € TTC ;
- lot 6 : TEKNISOLS, pour un montant de 26 561,16 € TTC ;
- lot 7 : SOPCZ, pour un montant de 145 713,53 € TTC ;
- lot 8 : EGEELEC, pour un montant de 67 637,34 € TTC ;
- lot 9 : DUTREIX-SCHINDLER, pour un montant de 19 781,25 € TTC.

Le lot 5 est déclaré sans suite au motif d'insuffisance de concurrence. Le lot 10 est infructueux.

➤ Collège Pierre Donzelot – restructuration de la salle des professeurs, de l'étude 1, du bureau COP et création d'une salle multimédia et d'une salle de réunion – lots 2 et 7

La consultation concerne les travaux de la restructuration de la salle des professeurs, de l'étude 1, du bureau COP et la création d'une salle multimédia et d'une salle de réunion au collège Pierre Donzelot à Limoges.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 7 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Désamiantage
2	Démolitions
3	Plâtrerie, faux plafonds, peinture
4	Menuiseries intérieures
5	Revêtements de sols, faïence
6	Plomberie sanitaire – chauffage - ventilation
7	Electricité CFO et CFA

Le lot 1 – désamiantage a fait l'objet d'une consultation distincte de celle présentée, par le biais d'un marché subséquent à l'accord-cadre DESAMIANPAGE en vigueur. Seuls les lots 2 à 7 font l'objet de la consultation présentée ici.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 12 avril 2019 au BOAMP.

Les seize plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres des entreprises suivantes :

- lot 2 : SODECO, pour un montant de 7 620,48 € TTC ;
- lot 3 : PARNEIX, pour un montant de 52 276,34 € TTC ;
- lot 4 : BRISSIAUD ET FILS, pour un montant de 19 911,72 € TTC ;
- lot 5 : TEKNISOLS, pour un montant de 14 647,08 € TTC ;
- lot 6 : TUNZINI, pour un montant de 23 936,40 € TTC ;
- lot 7 : GECC, pour un montant de 35 468,03 € TTC.

➤ Collège Pierre Donzelot – réfection du terrain d'éducation physique

La consultation concerne les travaux de réfection du terrain d'éducation physique au collège Pierre Donzelot à Limoges.

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 27 mars 2019 au BOAMP.

Les deux plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'offre de l'entreprise SIORAT, pour un montant de 94 341,60 € TTC.

II - Procédures formalisées

➤ Repérage de réseaux dans le cadre des investigations complémentaires

La consultation concerne les services de repérage de réseaux dans le cadre des investigations complémentaires avant travaux.

La consultation a été lancée en procédure formalisée en vue de conclure des accords-cadres multi-attributaires répartis en 2 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Par techniques non intrusives
2	Par techniques intrusives

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 17 janvier 2019 au BOAMP et au JOUE.

Les six plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir :

- pour le lot 1 : le prix des prestations (70 % de la note), la valeur technique de l'offre (30 % de la note) ;
- pour le lot 2 : le prix des prestations (65 % de la note), la valeur technique de l'offre (35 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a retenu les propositions des entreprises suivantes :

lot 1 : ADRE RESEAUX, PARERA, GENIMAP, BUREAU TECHNIQUE DE DETECTION, sans engagement de commandes ;

lot 2 : BUREAU TECHNIQUE DE DETECTION, GENIMAP, sans engagement de commandes.

➤ Fourniture de carburants en station-service dans les zones blanches

La consultation concerne la fourniture de carburants en station-service dans les zones blanches du Département.

La consultation a été lancée en procédure formalisée en vue de conclure des accords-cadres répartis en 9 lots, attribuables séparément :

Lots	Désignation
1	Zone géographique de Châteauneuf-la-Forêt
2	Zone géographique de Châteauponsac
3	Zone géographique du Dorat et de Magnac-Laval
4	Zone géographique de Nieul
5	Zone géographique de Saint-Junien
6	Zone géographique d'Oradour-sur-Vayres
7	Zone géographique de Nexon
8	Zone géographique de Magnac-Bourg
9	Zone géographique de Bessines-sur-Gartempe

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 mars 2019 au BOAMP et au JOUE.

Les cinq plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (80 % de la note), la valeur technique de l'offre (20 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a retenu les propositions des entreprises suivantes :

lot 2 : PONSASSE, sans engagement de commandes ;
lot 5 : SOJUDIS, sans engagement de commandes ;
lot 6 : TARGE, sans engagement de commandes ;
lot 7 : SODELE, sans engagement de commandes.

Les autres lots sont infructueux.

III – Avenant

➤ Avenant n° 1 au marché n° 18C214 : construction et restructuration du Centre départemental de l'enfance et de la famille - déconstruction désamiantage

Le marché a été attribué au groupement MASSY TP/DECUTIS.

L'avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte la survenue de travaux supplémentaires suite à des demandes du maître d'ouvrage et par un aléa de chantier.

Les modifications à la demande du maître d'œuvre concernent les travaux de taille de la haie de thuyas débordant sur le domaine public et la fourniture et la mise en place d'une clôture de chantier opaque.

Par ailleurs, un aléa de chantier a nécessité le dégazage et l'enlèvement d'une cuve de fioul enterrée et découverte lors des travaux de démolition.

Le montant initial du marché de 133 782,52 € HT est porté à 141 722,52 € HT, soit une augmentation globale d'un montant de 7 940 € HT correspondant à 5,94 % d'augmentation.

La Commission d'appel d'offres, en sa séance du 15 mai 2019, a donné un avis favorable à la passation de l'avenant.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

DECISION

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu les articles L.3221-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental,
Vu la Délégation à la Commission permanente prise en séance du 2 avril 2015,
Vu la Délégation au Président du Conseil départemental prise en séance du 2 avril 2015,
Vu les avis émis par la Commission d'appel d'offres du 15 mai 2019,

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés passés en procédure adaptée présentés en annexe ;

d'autoriser la signature des marchés passés en procédure formalisée présentés en annexe ;

d'autoriser la signature de la déclaration sans suite présentée en annexe ;

d'autoriser la signature de l'avenant présenté en annexe.

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à M. BOULESTEIX), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme FONTAINE (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 12 juin 2019
87-228708517-20190604-3414-DE-1-1
Affiché le 12 juin 2019
Publié au RAA du Département le 17 juin 2019